

Règlement intérieur du Badminton Club de Gien Saison 2025-2026

- Tous les joueurs doivent obligatoirement être licenciés pour pouvoir jouer au Badminton. Les nouveaux venus désirant tester notre sport disposent de **trois séances d'essai** à compter de leur première séance, pour prendre une décision. Durant cette période, les personnes devront scanner le QR CODE à chaque séance afin d'être assurées. Au-delà de cette période, ils devront adhérer au Badminton Club de Gien. Les licences seront envoyées directement au domicile du joueur après traitement par la Fédération Française de Badminton (F.F.BaD).
- Tous les nouveaux licenciés doivent répondre au questionnaire médical de FFBAD. Si ils ne répondent pas NON à toutes les questions, ils devront fournir un **certificat médical** approprié attestant de la non-contre-indication à la pratique du Badminton en compétition (mention obligatoire), le présent certificat est valable 3 ans, pour tout renouvellement de licence **le questionnaire de santé** est l'unique document obligatoire. Téléchargeable lors de la prise de licence sur www.bcg45.fr
- Les **jours et les horaires** d'entraînement sont indiqués sur le site internet et sur la « feuille d'information ». La nature de ses créneaux et les horaires peuvent être amenés à évoluer sur décision du Comité Directeur.
- L'accès au gymnase ne peut s'effectuer qu'en présence de l'éducateur ou d'un responsable désigné par le Comité Directeur. **Les parents devront s'assurer de la présence dans la salle du responsable avant de laisser leur(s) enfant(s) en début d'entraînement.** Ils devront les récupérer à l'issue de la séance, le club déclinant toute responsabilité passé l'heure officielle de fin d'entraînement. Une autorisation devra nous être délivrée par les parents s'ils souhaitent que leurs enfants rentrent seuls.
- *Les enfants ne sont sous la responsabilité du club que lors des créneaux animés jeunes. Lorsque les parents jouent avec leurs enfants, ils sont sous la responsabilité des parents.*
- Les créneaux adultes sont accessibles à tous les licenciés seniors, chacun peut moduler sa pratique tout au long de la semaine. Lors des créneaux compétiteurs interclubs encadrés, les joueurs s'engagent à suivre les consignes de l'entraîneur. Lors des créneaux libres, les joueurs s'engagent à ne pas monopoliser excessivement les terrains en cas d'affluence, et à être attentifs aux autres, (accueil des débutants, mis en jeu des joueurs en attente). Nous vous encourageons à changer le plus possible d'adversaires et de partenaires.
- Pour pratiquer, il est obligatoire de porter une tenue de sport adaptée et des chaussures de sport en salle.
- Les joueurs doivent être présents à l'échauffement, au montage et au démontage des filets et des poteaux. Ces derniers font aussi partie de l'activité.
- Les joueurs se doivent de respecter le matériel qui leur est confié ainsi que les locaux qui sont mis à leur disposition. Toute dégradation pourra faire l'objet d'une sanction financière sur décision du Comité Directeur.
- Les joueurs compétiteurs doivent suivre scrupuleusement les règles fixées par la F.F.BaD, à Gien, comme à l'extérieur. Les joueurs auront en toutes circonstances une attitude fair-play et respectueuse vis-à-vis du club de Gien.
- Notre site internet (bcg45.fr) servira d'outil de communication pour refléter la vie du club (informations générales, événements à venir, inscriptions et résultats en compétition individuelle et par équipes, albums). La réussite du site repose sur une participation active de chaque licencié : chacun pourra s'inscrire et poster des news ou des photos. **Le calendrier des compétitions avec dates et règlement est à consulter sur le site internet.**
- Si un joueur ne peut plus se rendre à un tournoi, il devra **impérativement avertir de son forfait** les organisateurs et le responsable du club au plus tôt, car faute de raison valable et de justificatif (à envoyer dans les huit jours à la Ligue du Centre, à Bourges), il pourra être sanctionné par une amende, être suspendu jusqu'à trois mois et il ne pourra pas se faire rembourser son inscription.
- En cas de participation à une compétition extérieure (non encadrée par le club), il est rappelé aux parents qu'ils devront signer une décharge pour ne pas engager la responsabilité du club, mais celle du ou des adultes accompagnants, qui encadreront les jeunes durant la compétition.
- Les transports, dans le cadre des compétitions individuelles, restent à la charge des joueurs ou de leurs parents.
- Dans le cadre du Championnat Départemental par équipe, les joueurs s'engagent à se tenir disponibles lors des quelques journées de rencontres programmées.
- Le règlement intérieur est modifiable sur décision du Comité Directeur. Ce dernier se réserve le droit de prendre toutes les mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion du club pour faire appliquer le règlement intérieur.